La représentation des femmes parmi les partenaires sociaux dans l'Union européenne

2002/2026(INI) - 09/09/2002

La commission a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de Mme Miet SMET (PPE-DE, B) sur la représentation des femmes dans les organes des partenaires sociaux de l'UE. La commission note que les différentes initiatives communautaires visant une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions semblent avoir oublié le rôle joué par les femmes au sein des organes sociaux. Du côté des travailleurs, bien que 40% environ des affiliés des syndicats soient des femmes, celles-ci occupent, en moyenne, moins de 25% des fonctions dirigeantes. En ce qui concerne les employeurs, le pourcentage est minime variant, selon les États membres et les organisations, entre 1,51% et 20%. Le rapport demande des stratégies pour renforcer le rôle des femmes et encourage les partenaires sociaux à concevoir des programmes d'actions positives et à définir des objectifs, assortis d'échéances, afin d'accroître la représentation féminine, aussi bien dans leurs structures internes que dans le cadre des négociations collectives. Les institutions européennes sont invitées à adopter des mesures concernant une représentation équilibrée au sein des comités d'entreprise européens. En effet, rappelle la commission, les femmes sont les mieux placées pour décrire les inégalités qui existent . Sur les lieux de travail, ce sont d'ailleurs les négociateurs féminins qui veulent aborder le thème de l'inégalité salariale entre hommes et femmes et qui attachent plus d'attention aux rapports entre le travail et la vie familiale.